

TABLEAU D’ANALYSE DES RISQUES ET INCIDENCES ET DES MESURES D’EVITEMENT ET DE REDUCTION ASSOCIEES		
COMPARTIMENT	RISQUES / INCIDENTES	MESURES PROPOSEES
SOL ET SOUS SOL	En phase travaux : • Modification locale des sols en phase travaux (circulation des engins, tassement) • Modification locale de la topographie ; • Risque de pollution accidentelle pendant les travaux. A long terme : Le projet s'insère en cohérence avec la topographie du secteur	En phase travaux : • Circulation des engins sur axe de circulation existant avec plan de circulation • Limitation des affouillements au strict nécessaire • Réemploi de la terre végétale avec décapage et stockage temporaire • Réemploi des matériaux de terrassements pour édification des ouvrages • Matériaux excédentaires valorisés par le chantier (critères de sélection DCE) • Dispositions prévues au marché concernant le risque de pollution accidentelle (cf. mesures relatives aux eaux souterraines et superficielles) et les stockages temporaires des matériaux (hauteur, pente, stabilité) Along terme : Suivi et contrôles réguliers des aménagements, assuré par le maitre d’ouvrage selon la réglementation.
EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES	En phase travaux : • Risque de pollution accidentelle pendant les travaux par les hydrocarbures et les matières en suspension ; • Risque d’augmentation temporaire de l’inondabilité pendant les travaux ; • Risque d’incidence des travaux sur la ressource en eau du secteur A long terme : Le projet n’a aucun impact sur les eaux souterraines et permet de réduire l’inondabilité du secteur.	En phase travaux : • Programme de travaux phasé (2 phases) sans incidence négative sur l’inondabilité (phase 1 : canal de délestage et noues de réessuyage ; phase 2 : système d’endiguement) • Réalisation des travaux en dehors des périodes de crue ; procédure spécifique vis-à-vis du risque de crue et vigilance météorologique durant le chantier • Plan de respect environnement entreprise (PRE) et suivi environnemental de chantier • Pas de stockage de carburant hors emprises étanches dédiées / Procédure de ravitaillement stricte / usage de l’eau limité • Utilisation d’engins récents, en bon état avec plan de maintenance à jour • Plan de gestion des déchets (SOSED) Along terme : sans objet
MILIEU NATUREL (FAUNE FLORE HABITATS)	En phase travaux : • Cf diagnostic « faune flore habitat » • Destruction d’habitats d’espèces • Destruction d’espèce • Dissémination d’espèces exotiques envahissantes A long terme : Le système d’endiguement n’a aucun impact permanent sur le milieu naturel ; le canal de délestage et les noues de ressuyage sont favorables par conception à l’établissement d’habitats humides.	En phase conception et travaux : <u>mesures d’évitement</u> • Recherche du moindre impact en phase conception avec adaptation du tracé des ouvrages et implantation sur le foncier agricole en totalité (avec rachat foncier et dédommagement en collaboration avec la SAFER) avec évitement des zonages d’intérêt écologiques • Suivi environnemental de chantier (écologie), avec capture et déplacement de la faune éventuellement présente lors des travaux • Évitement des parcelles naturelles et des linéaires de ripisylve existants afin de préserver les arbres potentiellement exploitables par la faune • Période de réalisation de moindre impact adaptée au milieu naturel recensé (hors reproduction et/ou hivernage) • Pas d’interaction directe avec le lit mineur du Lagoïn En phase conception et travaux : <u>mesures de réduction</u> • Préservation de la terre végétale lors des travaux et réutilisation lors de la remise en état afin de conserver la diversité floristique présente initialement (banque de graines) • Intégration par prévention (absence d’espèces invasives actuellement) de modalités de gestion des espèces floristiques envahissantes ou indésirables dans le DCE travaux et à long terme par le maitre d’ouvrage

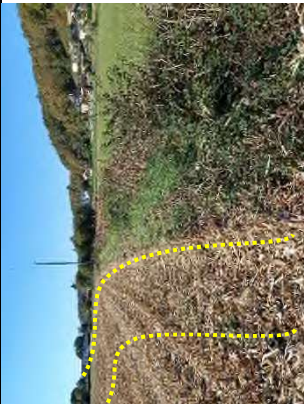
TABLEAU D’ANALYSE DES RISQUES ET INCIDENCES ET DES MESURES D’EVITEMENT ET DE REDUCTION ASSOCIEES				
COMPARTIMENT	RISQUES / INCIDENCES		MESURES PROPOSEES	
			- Canal de délestage et noues de ressuyage favorables par conception à des habitats naturels humides A long terme : - Suivis floristique, herpétologique et ornithologique post travaux par le maitre d’ouvrage du secteur global à 5 ans - Plan de gestion de l'entretien des ouvrages créés, compatible avec leur destination hydraulique et les habitats présents (enherbement, fauche raisonnée) - Plantation et restauration des ripisylves du Lagoïn du secteur global dans le cadre des travaux de gestion environnementale du maitre d’ouvrage	
	Fossé aval - partie terminale	Fossé aval - partie intermédiaire		
				
	Fossé aval - partie intermédiaire	Fossé aval - partie amont		
				
	Noue de réessuyage amont	Noue de réessuyage aval		
				
RISQUES	Système endiguement amont		Système endiguement aval	
	En phase travaux : - Risque sismique - Risque inondation - Risque remontée de nappe A long terme : Le risque sismique est intégré dans la conception des ouvrages ; pas de modification du risque nappe (qui est faible) ; amélioration durable du risque inondabilité		En phase travaux : - Risque remontée de nappe faible intégré dans le phasage de réalisation - Risque sismique intégré dans la conception géotechnique et structurale des ouvrages - Risque inondation intégré au phasage des opérations travaux avec surexposition impossible du fait de la mise œuvre prioritaire du canal de délestage et des noues de ressuyage puis dans un second temps du système d'endiguement A long terme : sans objet	

TABLEAU D’ANALYSE DES RISQUES ET INCIDENCES ET DES MESURES D’EVITEMENT ET DE REDUCTION ASSOCIEES			
COMPARTIMENT	RISQUES / INCIDENTES	MESURES PROPOSEES	
PAYSAGE	En phase travaux : • Absence de site inscrit ou classé • Absence de site UNESCO ou « Opération Grand Site ». • Mise à nu temporaire de surfaces ; • Présence temporaire d’engins et installations de chantier ainsi que de stocks de matériaux ; A long terme : Impacts visuels très limités. Ouvrages projetés végétalisés et entretenus régulièrement, adapté avec leur destination	En phase travaux : • Phasage du chantier dans le temps (2 phases) ; • Limitation des stocks temporaires de matériaux en hauteur ; • Dispositions concernant l’envol des poussières tout le long du chantier (arrosage) A long terme : • Aménagements du projet de dimensions modérées tant en affouillement qu’en exhaussement • Simulation paysagère d’intégration des exhaussements	
CIRCULATION	En phase travaux : • Aménagements sur parcelles agricoles sans impact négatif sur la circulation • Ouvrages de franchissement (chemin de Peyrousse à Meillon, rte du Moulin à Aressy ainsi que la RD 937 à Aressy) traitée par demi-largeur ou déviation avec maintien des circulations existantes • Réemploi de matériaux et circulation de camions associée sans incidences significatives au vu des volumes en jeu A long terme : Sans objet	En phase travaux : • Maintien de tous les axes de circulation durant tout le chantier • Création d’une chaussée temporaire localisée, pour le franchissement du chemin de Peyrousse et de la route du Lagoïn le temps de la réalisation des ouvrages • Intervention par demi-largeur en ce qui concerne la RD 937 avec maintien d’un sens de circulation durant tout le chantier et mise en œuvre d’un alternat de circulation • Délestage par itinéraire conseillé via la rocade paloise durant le chantier et plan de circulation établi préalablement au phases travaux A long terme : Sans objet	
COMMUNITES AVEC LE VOISINAGE	En phase travaux : • Envol de poussières résultant des terrassements et de la circulation des engins • Emissions sonores A long terme : Sans objet	En phase travaux : • Travaux en période diurne et limitation de la vitesse de circulation (30 km/h) ; • Outillage réglementé pour les émissions sonores et respect de la réglementation • Limitation de la hauteur des stocks temporaires, abattage des poussières par arrosage via citerne mobile • Maintien des axes routiers en bon état de propreté (balayeuse) A long terme : Sans objet	